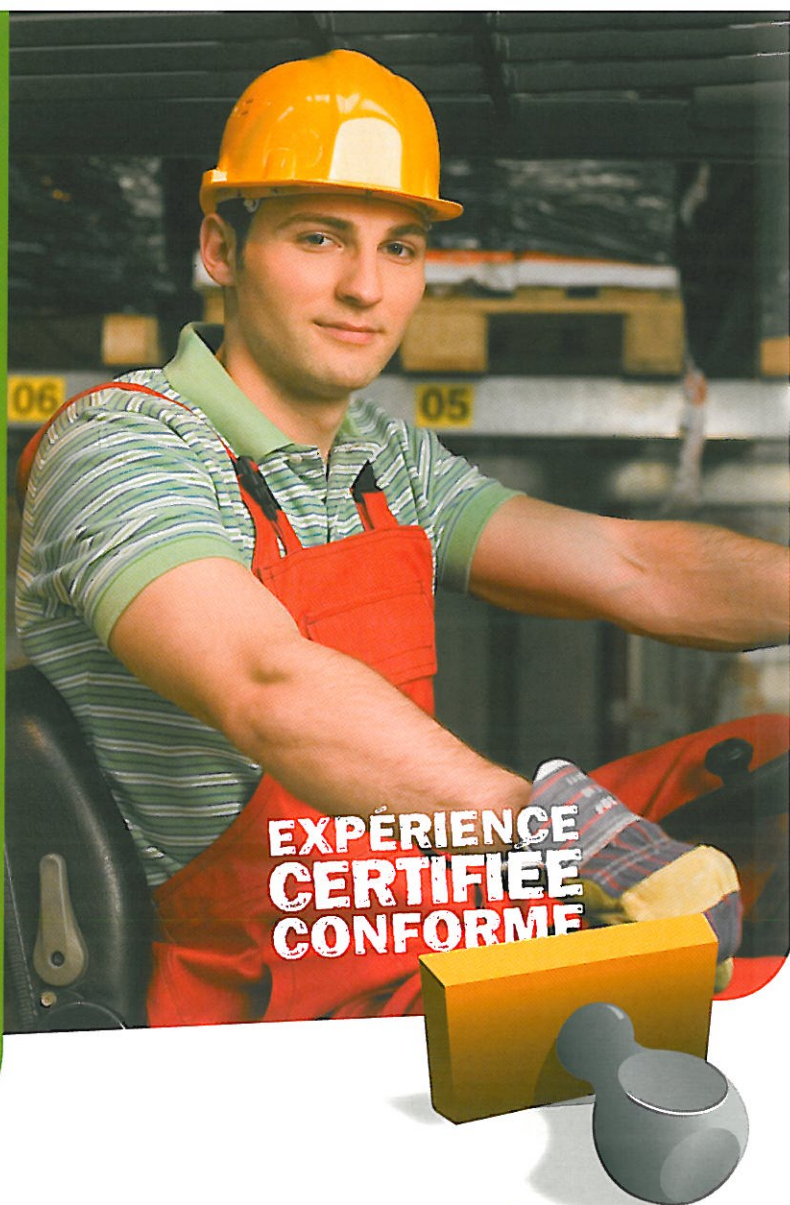


# Les certifications délivrées par le Ministère chargé de l'Emploi

Près de 300 titres professionnels s'inscrivent totalement dans la réalité du monde du travail. Ils identifient les compétences nécessaires à la réalisation des activités professionnelles.

Certification officielle délivrée par le Ministère chargé de l'Emploi, le titre professionnel est composé de certificats de compétences professionnelles.



## ➔ Métiers pour lesquels il existe des titres professionnels accessibles par la VAE

➔ MÉTIERS DU BÂTIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS

➔ MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE, DU TRAVAIL  
DES MÉTAUX

➔ MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DE L'ÉLECTRONIQUE

➔ MÉTIERS DE L'INDUSTRIE  
(TEXTILE, AGRO-ALIMENTAIRE, CHIMIE,  
PLASTURGIE, BOIS, ...)

➔ MÉTIERS DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE  
ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT (AUTOMOBILE, ...)

➔ MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE

➔ MÉTIERS DU SECRÉTARIAT, DE LA GESTION  
ET DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

➔ MÉTIERS DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE

➔ MÉTIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE

➔ MÉTIERS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE,  
DE LA RESTAURATION

➔ MÉTIERS DES SERVICES AUX PARTICULIERS  
ET AUX COLLECTIVITÉS

# La VAE en 4 étapes



## S'informer et engager la démarche

Le candidat doit prendre rendez-vous avec le Campus AFPA ou le centre agréé le plus proche de son domicile. Après analyse de l'expérience du candidat, le Campus AFPA ou le centre agréé par le Ministère chargé de l'Emploi oriente celui-ci vers le titre qui correspond le mieux aux activités professionnelles réalisées.

- Le Campus AFPA ou le centre agréé peut aider le candidat à formuler sa demande de VAE (formulaire CERFA) et à identifier tous les documents administratifs justifiant les 3 années d'expérience, ainsi que les diplômes et/ou attestations de formation.
- Le formulaire Cerfa est adressé ensuite à l'Unité Territoriale concernée qui juge de sa recevabilité (UT Nord Lille, UT Nord Valenciennes, UT Pas de Calais, selon votre zone géographique).



## Monter son dossier

L'accompagnement a pour objectif d'aider le candidat, s'il le souhaite, à constituer le dossier de synthèse de la pratique professionnelle (DSPP).

- Le candidat doit décrire les activités professionnelles réalisées. Il complète le document de synthèse de pratique professionnelle avec l'aide d'un référent.
- La situation d'évaluation est également expliquée au candidat et il lui sera proposé un accompagnement individualisé pour la préparation à l'évaluation ainsi qu'une ou plusieurs dates pour l'inscription aux sessions de validation.

Cette prestation peut être prise en charge selon le statut du candidat et être réalisée dans le cadre du congé VAE de 24 heures autorisé par la loi.



## Valider son expérience

Le candidat doit démontrer concrètement ses compétences lors d'une mise en situation professionnelle sur un plateau technique du Campus AFPA, d'un organisme agréé ou dans certains cas en entreprise.

Le jury, constitué de professionnels, vérifie ainsi la maîtrise de l'activité au regard des résultats attendus professionnellement.

La mise en situation professionnelle est suivie d'un entretien avec le jury. Les résultats sont restitués immédiatement au candidat. Le jury reconnaît que le candidat possède tout ou partie de ces compétences.



## Poursuivre le projet

- En cas de validation totale, le responsable de l'Unité Territoriale remet le titre professionnel au candidat.
- En cas de validation partielle, le responsable de l'Unité Territoriale remet au candidat un livret de certification avec la mention des certificats de compétences professionnelles qui lui sont attribués. Il dispose de 5 ans pour acquérir les certificats manquants et ainsi accéder au titre professionnel.

### Durée du parcours :

De la recevabilité au premier passage en jury, la durée moyenne du parcours est de 6 mois à 1 an selon la motivation personnelle du candidat et l'organisation des jurys.

Pour vous informer et vous aider  
dans la démarche VAE :

[www.vae-npdc.fr](http://www.vae-npdc.fr)

- › Espace Candidat(e)s
- › Rubrique "Où se renseigner ?"

Autres sites utiles :  
[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)  
<http://www.cncp.gouv.fr>

 CONTACT



**DURÉE  
DU PARCOURS :  
DE 6 MOIS À 1 AN**

